



# Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

**8804<sup>e</sup>** séance

Jeudi 24 juin 2021, à 10 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Auväärt . . . . .	(Estonie)
<i>Membres :</i>	Chine . . . . .	M. Zhang Jun
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie . . . . .	M. Repkin
	France . . . . .	M. de Rivière
	Inde . . . . .	M. Swarup
	Irlande . . . . .	M <sup>me</sup> Byrne Nason
	Kenya . . . . .	M. Kimani
	Mexique . . . . .	M. Ochoa Martínez
	Niger . . . . .	M. Abarry
	Norvège . . . . .	M <sup>me</sup> Juul
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Dame Barbara Woodward
	Saint-Vincent-et-les Grenadines . . . . .	M <sup>me</sup> King
	Tunisie . . . . .	M. Ladeb
	Viet Nam . . . . .	M. Dang

## Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Rapport du Secrétaire générale sur l'application de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité (S/2021/584)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 heures.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

#### **Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité (S/2021/584)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, à participer à la présente séance.

M. Wennesland participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Jérusalem.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2021/584, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à M. Wennesland.

**M. Wennesland** (*parle en anglais*) : Je consacre mon exposé périodique sur la situation au Moyen-Orient au dix-huitième rapport trimestriel sur l'application de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité (S/2020/584). Le rapport écrit que les membres du Conseil ont déjà reçu couvre la période allant du 23 mars au 11 juin.

Avant d'aborder les derniers faits nouveaux, je tiens à rappeler que la cessation des hostilités obtenue le mois dernier entre Israël et le Hamas reste très fragile. L'ONU travaille en étroite collaboration avec toutes les parties concernées et tous les partenaires, notamment l'Égypte, pour consolider un cessez-le-feu, permettre l'entrée d'une aide humanitaire urgente et stabiliser la situation à Gaza. J'exhorte toutes les parties à s'abstenir d'une quelconque mesure unilatérale ou provocation, à prendre des mesures pour apaiser les tensions et à permettre à ces efforts d'aboutir. Toutes les parties doivent contribuer à faciliter les discussions en cours visant à stabiliser la situation sur le terrain et éviter une nouvelle escalade dévastatrice à Gaza.

Je tiens également prendre acte du nouveau Gouvernement israélien de coalition, investi le 13 juin, qui est dirigé par le Premier Ministre Naftali Bennett et le Premier Ministre par alternance et Ministre des affaires étrangères, Yair Lapid. Je félicite les membres du nouveau Gouvernement et attends avec intérêt de travailler avec eux pour faire avancer la solution des deux États et promouvoir une paix durable entre Israéliens et Palestiniens.

J'en viens maintenant aux faits nouveaux survenus depuis que le rapport écrit a été déposé.

À Jérusalem-Est occupée, 15 ménages palestiniens sont toujours menacés d'être incessamment expulsés de leurs foyers à Cheik Jarrah par les autorités israéliennes. La Haute Cour a programmé une audience le 2 août pour examiner une autorisation d'interjeter appel déposée par certaines des familles. Par ailleurs, le tribunal de district de Jérusalem a reporté au 8 juillet sa décision concernant l'appel interjeté contre un ordre d'expulsion relatif à deux immeubles résidentiels situés dans le quartier Batan al-Haoua de Silwan, à Jérusalem-Est.

Malheureusement, les incidents violents se sont poursuivis quotidiennement dans tout le territoire palestinien occupé depuis que le rapport écrit a été déposé. Des affrontements ont éclaté à plusieurs reprises dans le village de Beïta, près de Naplouse en Cisjordanie, dans le cadre de manifestations contre la construction d'un nouvel avant-poste de colonie israélien dénommé Eviatar. Bien qu'une ordonnance militaire promulguée le 9 juin ait désigné cet avant-poste comme une zone fermée et ordonné aux colons de quitter les lieux, la présence des colons et d'importantes forces de sécurité israéliennes a persisté, et les manifestations palestiniennes se sont poursuivies. Le 11 juin, les forces de sécurité israéliennes ont tué par balles un Palestinien de 16 ans et, le 17 juin, un autre Palestinien de 16 ans a succombé aux blessures que lui avaient infligées par balles les forces de sécurité israéliennes la nuit précédente, après qu'il aurait lancé un engin explosif dans leur direction. Depuis le 3 mai, cinq Palestiniens ont été tués et une centaine d'autres ont été blessés à balles réelles dans cette zone et alentour.

Le 12 juin, des agents de sécurité civils israéliens ont tué par balle une Palestinienne au point de contrôle de Qalandiya, près de Jérusalem, parce qu'elle aurait couru dans leur direction en tenant un couteau. Le 15 juin, plusieurs milliers de militants de la droite israélienne, parmi lesquels figuraient des membres de la

Knesset, ont défilé dans la vieille ville de Jérusalem, de nombreux participants scandant des slogans racistes à l'encontre des Arabes et des musulmans. Cette marche, initialement prévue le 10 mai, s'est déroulée au milieu d'une forte présence policière israélienne après que les autorités israéliennes eurent dévié son parcours, prévu à l'origine dans le quartier musulman de la vieille ville. Lors des manifestations et des affrontements qui ont eu lieu dans le contexte de cette marche à Jérusalem-Est, ainsi que dans d'autres parties de la Cisjordanie, 66 Palestiniens, dont 12 enfants, ont été blessés par des balles souples, des grenades assourdissantes et des agressions physiques.

Le même jour, des rassemblements ont été organisés dans toute la bande de Gaza par des forces nationales et islamiques, des manifestations ont éclaté à la barrière de séparation et des militants à Gaza ont lâché des ballons incendiaires en direction d'Israël, déclenchant des dizaines d'incendies. En riposte aux ballons incendiaires, les 16 et 17 juin, les Forces de défense israéliennes ont pris pour cible ce qu'elles ont dit être cinq installations du Hamas dans la bande de Gaza, causant des dégâts mais ne faisant aucun blessé.

Le 16 juin, une Palestinienne a été tuée par balles par les forces de sécurité israéliennes au point de contrôle de Hezma, près de Jérusalem, après qu'elle aurait tenté de percuter et de poignarder des soldats israéliens. Entre le 19 et le 23 juin, les affrontements se sont poursuivis entre des civils israéliens et des résidents palestiniens à Cheik Jarrah.

Le 23 juin, Nizar Banat, militant palestinien et candidat aux élections législatives, a été déclaré mort quelques heures après avoir été arrêté par les forces de sécurité palestiniennes dans une maison de Hébron. D'après la famille de la victime, les forces de sécurité ont violemment battu et agressé physiquement la victime durant l'arrestation.

Je voudrais maintenant faire plusieurs observations concernant l'application des dispositions de la résolution 2334 (2016) pendant la période considérée. Je reste profondément préoccupé par la poursuite des activités de peuplement israéliennes en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est. Je m'inquiète en particulier de l'approbation d'un plan d'expansion de la colonie de Har Homa à Jérusalem-Est. S'il est mis en œuvre, ce plan consolidera davantage la continuité territoriale des colonies illégales séparant Jérusalem-Est de Bethléem et d'autres communautés palestiniennes dans le sud de la Cisjordanie. Je suis également préoccupé par

la poursuite de l'établissement d'avant-postes de colonies, qui sont illégaux au regard du droit israélien aussi. Comme nous l'avons vu, l'établissement récent d'Evitar a déjà donné lieu à des manifestations et à des affrontements aux conséquences tragiques.

Je souligne une fois de plus, sans la moindre ambiguïté, que les colonies israéliennes s'inscrivent en violation flagrante des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, ainsi que des dispositions du droit international. Elles constituent un obstacle majeur à la réalisation de la solution des deux États et à l'instauration d'une paix globale, juste et durable. Il faut immédiatement mettre un terme à toutes les activités promouvant l'implantation de colonies.

La poursuite des démolitions et confiscations de structures palestiniennes, y compris des écoles et des sites érigés dans le cadre de projets humanitaires, est elle aussi profondément préoccupante. Je demande aux autorités israéliennes de mettre fin à la démolition de biens palestiniens, ainsi qu'au déplacement des Palestiniennes et des Palestiniens, et d'approuver les projets qui permettraient à ces communautés de bâtir en toute légalité et de répondre à leurs besoins en matière de développement.

La période considérée a été marquée par une augmentation alarmante de la violence entre Israéliens et Palestiniens, et notamment par des hostilités, entre Israël et des factions de Gaza, qui ont atteint une ampleur et une intensité qu'on n'avait pas observées depuis des années. Je suis particulièrement préoccupé par la tentative d'exploiter le statut délicat de Jérusalem aux fins de justifier un conflit armé plus large. Ces événements n'ont fait qu'accentuer les divisions entre Israéliens et Palestiniens et rendent plus difficile encore l'accomplissement de progrès sur la voie de la paix. L'incitation et la violence doivent cesser immédiatement.

Les tirs de roquettes et d'obus de mortier auxquels ont procédé sans discrimination le Hamas, le Jihad islamique palestinien et d'autres contre des centres de population civile israéliens, notamment à partir de quartiers résidentiels très peuplés, sont prohibés par le droit international humanitaire. Les militants palestiniens doivent renoncer immédiatement à ces pratiques. Les autorités israéliennes doivent également se conformer aux règles du droit international humanitaire régissant les conflits armés et prendre toutes les précautions possibles pour épargner les civils et les biens de caractère civil dans la conduite des opérations militaires.

Je suis atterré que des enfants continuent d'être victimes de la violence. Les enfants doivent bénéficier d'une protection spéciale contre la violence. Ils ne doivent jamais être la cible de violences ou mis en danger, pas plus qu'ils ne doivent être encouragés à commettre des actes d'incitation ou de violence ou à y participer.

De même, je suis profondément préoccupé par l'intensité accrue de la violence liée aux colons et par les violentes attaques entre civils israéliens et palestiniens en Cisjordanie occupée. J'exhorte Israël à assurer la sûreté et la sécurité de la population palestinienne, conformément à ses responsabilités en vertu du droit international. Tous les auteurs de violence, de part et d'autre, doivent répondre de leurs actes et être rapidement traduits en justice.

Je note également avec inquiétude les informations selon lesquelles des civils armés se livrent à des attaques contre des Palestiniens à proximité des forces de sécurité israéliennes. Je réaffirme que les forces de sécurité doivent faire preuve de la plus grande retenue et ne recourir à la force létale que si c'est absolument inévitable pour protéger des vies humaines. Les autorités israéliennes et palestiniennes doivent mener des enquêtes approfondies, indépendantes, impartiales et rapides sur tous les cas présumés de recours excessif à la force.

À de trop nombreuses reprises au cours de la période considérée, des responsables ont exacerbé les tensions et la violence par des discours inacceptables ou des actes de provocation qui ont contribué à la dangereuse dynamique sur le terrain. La violence et les incitations à la violence doivent être clairement condamnées et rejetées sans équivoque par toutes et tous. Dans ce contexte, je salue les initiatives prises par des organisations et autres figures de la société civile pour appeler à la paix, à la réconciliation et au rejet de la violence.

Le sort de deux civils israéliens et des dépouilles de deux soldats israéliens détenus par le Hamas à Gaza demeure une source de préoccupation humanitaire importante. Je demande au Hamas de publier immédiatement toutes les informations à ce sujet, comme l'exige le droit international humanitaire. En outre, je reste préoccupé par le fait qu'Israël continue de retenir les corps de Palestiniens tués et je demande à Israël de restituer ces dépouilles à leurs familles, conformément aux obligations qui lui incombent au titre du droit international humanitaire.

Pour en revenir à Gaza, dans le contexte d'une fragile cessation des hostilités, l'ONU continue de coordonner l'acheminement d'une aide humanitaire urgente à la population gazaouite. Je souligne à cet égard l'appel humanitaire éclair de 95 millions de dollars lancé le

27 mai, et je remercie les Membres de leurs promesses de dons et contributions à ce jour. Toutes les parties doivent également faciliter le libre accès des intervenants humanitaires. Nous agissons rapidement à présent pour veiller à une réponse internationale bien coordonnée, axée sur les 2 millions de Gazaouites qui souffrent depuis bien trop longtemps.

Je suis particulièrement préoccupé par le fait que le point de passage de Kerem Shalom entre Israël et Gaza est fermé depuis plus de cinq semaines, à quelques rares exceptions près pour les denrées alimentaires, le fourrage animal et certains articles humanitaires. Kerem Shalom doit être ouvert pour les échanges réguliers et non sensibles.

Dans les prochains jours, l'ONU, la Banque mondiale et l'Union européenne vont publier une évaluation rapide des dommages et des besoins, qui permettra d'estimer les besoins à plus long terme en matière de reconstruction et de relèvement à Gaza.

Au cours de la première semaine de juillet, le groupe de donateurs du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens tiendra une réunion d'urgence au cours de laquelle il examinera comment mobiliser rapidement l'appui des donateurs dans le cadre d'un effort commun avec l'Autorité palestinienne.

Le déficit de financement du budget-programme de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui s'élève à 150 millions de dollars, reste une préoccupation majeure. Je me félicite de la reprise du financement de l'Office par les États-Unis en avril et demande aux États Membres de veiller à ce qu'il dispose des ressources dont il a besoin pour mener ses opérations.

Les efforts de réconciliation intrapalestinienne menés par l'Égypte doivent également se poursuivre. L'ONU soutient fermement l'Égypte à cet égard, et je demande à toutes les factions palestiniennes de redoubler d'efforts pour assurer la réunification de Gaza et de la Cisjordanie occupée sous un gouvernement national démocratique unique et légitime. Gaza est et doit rester une partie intégrante d'un futur État palestinien dans le cadre d'une solution à deux États.

Dans ce contexte, je note que le report des élections palestiniennes a aggravé les frustrations et compromet l'espoir que suscite le projet national palestinien. Je salue le travail accompli par la Commission électorale centrale palestinienne, qui a œuvré sans relâche pour que toutes les prescriptions techniques soient effectivement exécutées.

Je suis profondément préoccupé par l'information reçue aujourd'hui concernant la mort du candidat politique et militant Nizar Banat, qui est décédé lors de son arrestation par les forces de sécurité palestiniennes. Je demande que sa mort fasse l'objet d'une enquête indépendante et que les responsables répondent de leurs actes.

Pour terminer, je voudrais une fois de plus souligner les risques importants auxquels nous allons être confrontés au cours de la prochaine période, face à la perspective d'une nouvelle escalade. Si les efforts internationaux immédiats s'attachent à juste titre à consolider la cessation des hostilités, à fournir une aide humanitaire et à lancer le processus de reconstruction de Gaza, les événements récents ont également montré qu'il était urgent de rétablir un horizon politique et de redonner espoir aux Palestiniens et aux Israéliens.

L'ONU reste déterminée à aider les parties à régler le conflit et à mettre fin à l'occupation, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, au droit international et aux accords bilatéraux, afin de concrétiser la vision de deux États – Israël et un État palestinien indépendant, démocratique, d'un seul tenant, viable et souverain – vivant côte à côte dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem comme capitale des deux États.

Alors même que nous nous concentrons sur les défis urgents à Gaza, je réaffirme notre détermination à travailler avec les Israéliens et les Palestiniens, les autres membres du Quatuor pour le Moyen-Orient et les principaux partenaires régionaux et internationaux, afin de jeter les bases de la reprise de négociations sérieuses en vue de parvenir à une solution viable prévoyant deux États.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Wennesland de son exposé.

J'appelle l'attention des orateurs sur le paragraphe 22 de la note du Président parue sous la cote S/2017/507, qui encourage tous les participants aux séances du Conseil à faire leur déclaration en cinq minutes ou moins, conformément à l'engagement pris par le Conseil de sécurité de faire un meilleur usage des séances publiques.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M<sup>me</sup> Thomas-Greenfield** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland pour son exposé et pour tout

le travail qu'il a accompli ces dernières semaines pour préserver le calme. Nous croyons comprendre qu'il souhaite avoir une conversation plus approfondie dans le cadre de consultations, aussi nos remarques publiques seront-elles brèves.

Commençons par là où nous sommes tous d'accord. Nous sommes tous reconnaissants que les hostilités aient pris fin, ce qui a sûrement sauvé la vie de nombreux innocents. Mettre fin à la violence était une première étape nécessaire, mais nous savons tous que ce ne sera pas la fin de l'histoire. La situation dans la région reste précaire, et les efforts pour éviter la violence et réduire les tensions sont essentiels. Il est essentiel de prendre des mesures pour assurer le calme et s'abstenir de toute action provocatrice.

Bien avant la cessation des hostilités, les États-Unis, ainsi que nos partenaires et alliés, ont commencé à travailler sur les moyens de favoriser une vie meilleure pour les Israéliens et les Palestiniens. Et le 25 mai, le Secrétaire d'État Blinken a annoncé une nouvelle aide humanitaire de 38 millions de dollars pour la Cisjordanie et Gaza. Nous avons également annoncé notre intention, en collaboration avec le Congrès, de fournir 75 millions de dollars d'aide au développement et d'assistance économique supplémentaires au cours de l'année prochaine, pour soutenir les secours et le relèvement en Cisjordanie et à Gaza. Notre aide sera conséquente, mais les besoins – surtout à Gaza – sont immenses. Nous appelons les autres membres du Conseil de sécurité et la communauté internationale à soutenir ces efforts et à offrir une aide humanitaire aux plus vulnérables.

Nous saluons les efforts déployés par l'ONU pour soutenir les opérations de secours et de relèvement et nous apprécions également les efforts visant à faciliter la circulation des marchandises à destination et en provenance de Gaza. Nous avons besoin d'un mécanisme qui permette aux autorités d'atténuer tout risque de détournement. Il est absolument essentiel que le Hamas ne puisse pas détourner les ressources et l'aide destinés au peuple palestinien, qui en a le plus besoin. Nous devons donc tous travailler et coordonner notre action avec l'ONU, les Israéliens, les Palestiniens et d'autres acteurs clés afin de garantir que les bénéficiaires désignés soient ceux qui reçoivent effectivement l'aide internationale. Ils méritent que l'on réponde à leurs besoins immédiats afin de pouvoir se remettre de la dernière vague de violence.

Bien sûr, une solution durable nécessitera plus qu'une aide d'urgence. Il faut qu'Israël, l'Autorité palestinienne et nos partenaires internationaux, travaillant

ensemble, tracent une voie plus constructive. Nous devons nous attaquer aux tensions sociales sous-jacentes et éviter de déclencher les points de tension qui ne font que rendre plus difficile toute avancée.

Il y a de nouveaux dirigeants en Israël. Nous félicitons le nouveau Gouvernement et espérons qu'il pourra faire de sérieux progrès sur ces questions. Israéliens et Palestiniens méritent le même niveau de sécurité, de démocratie, de dignité et de prospérité. Il est essentiel d'atteindre cet objectif pour garantir la paix et la stabilité et éviter la violence sur le long terme. Mais dans l'intervalle, nous nous réjouissons de travailler avec les nouveaux dirigeants d'Israël, de l'Autorité palestinienne, des États de la région et du Conseil de sécurité pour prendre des mesures concrètes dans l'optique d'un avenir meilleur pour les Israéliens comme pour les Palestiniens.

**M. Ladeb** (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je remercie M. Tor Wennesland pour son exposé et pour sa précieuse contribution à la désescalade dans les territoires palestiniens occupés. Je remercie également le Secrétaire général pour son rapport sur l'application de la résolution 2334 (2016) (S/2020/1234).

Malgré le cessez-le-feu, la situation sur le terrain dans les territoires palestiniens occupés reste très tendue. Nous sommes préoccupés par la possibilité de nouvelles flambées, étant donné les provocations et les agressions continues des groupes de colons et des forces d'occupation contre les civils palestiniens et le fait que le caractère sacré de la mosquée Al-Aqsa et des lieux saints de Jérusalem est violé.

Nous notons également avec beaucoup d'inquiétude que la Puissance occupante met en œuvre des plans de colonisation qui avaient été gelés dans des zones cruciales pour la contiguïté de l'État palestinien, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général. La Puissance occupante continue également de démolir les maisons des Palestiniens et de confisquer leurs biens, y compris les projets humanitaires financés par la communauté internationale. Nous nous associons au Secrétaire général pour mettre en garde contre les graves conséquences de l'expulsion par les autorités d'occupation de familles palestiniennes de leurs maisons à Jérusalem-Est, en particulier à Cheik Jarrah et Silwan.

Nous condamnons également avec force les graves violations commises à l'encontre des enfants dans les territoires palestiniens occupés, notamment l'utilisation de balles réelles par les forces d'occupation, selon le dernier rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2021/437).

La Tunisie appelle encore une nouvelle la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, à assumer ses responsabilités et à mettre fin à ces violations et pratiques, qui sont condamnées par le droit international et les conventions internationales. La communauté internationale doit faire pression sur la Puissance occupante pour qu'elle respecte le droit international, le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Elle doit s'abstenir de tout acte unilatéral qui pourrait à nouveau conduire à la violence et compromettre toute perspective de paix juste, globale et durable au Moyen-Orient. La Tunisie réitère également son appel à la communauté internationale pour garantir la protection des civils palestiniens et activer le principe consistant à tenir la Puissance occupante responsable de ses actes d'agression et de ses violations du droit international.

Les effets dévastateurs de l'agression israélienne contre la bande de Gaza en mai, la poursuite du blocus injuste et la violence contre les résidents palestiniens en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, sans compter l'impact de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ont exacerbé les souffrances des Palestiniens. Il faut donc redoubler d'efforts pour accroître la réponse humanitaire dans les territoires palestiniens occupés et soutenir les efforts de reconstruction. À cet égard, nous attendons avec intérêt la réponse de la communauté internationale à l'appel humanitaire pour Gaza de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

La Palestine attend toujours la justice, la fin de l'occupation, le rétablissement des droits des Palestiniens et la création d'un État palestinien souverain le long de la frontière de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale. Le Conseil de sécurité a la responsabilité historique de garantir l'application de ses résolutions pertinentes, dont la dernière est la résolution 2334 (2016), et de mettre fin à l'occupation et aux malheurs du peuple palestinien.

Compte tenu de la nature délicate et sensible de la situation, il est aujourd'hui urgent d'apporter une réponse internationale, globale et unifiée – en coordination avec le Conseil de sécurité, le Secrétaire général, le Quatuor et les parties régionales – pour relancer des négociations sérieuses et crédibles, conformément à un calendrier, afin de parvenir à une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient, fondée sur le droit international, les résolutions de la légitimité internationale, les paramètres convenus et l'Initiative de paix arabe. Nous pensons que c'est le seul moyen de rétablir la sécurité et la stabilité dans la région.

La Tunisie maintiendra son soutien de principe à la lutte du peuple palestinien frère pour mettre fin à l'occupation et rétablir tous ses droits légitimes et imprescriptibles.

**M. Swarup** (Inde) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour le Coordonnateur spécial, Tor Wennesland, de son exposé.

Les faits récents survenus en Palestine sont préoccupants. Après une brève période de calme, les tensions sont de nouveau en train de s'aggraver à Gaza. Le lancement depuis Gaza de ballons incendiaires, prenant pour cible les civils en Israël, et les frappes menées en représailles contre Gaza menacent de relancer le cycle de violence, qui a récemment causé une immense souffrance et fait des morts. Nous exhortons toutes les parties à honorer l'accord de cessez-le-feu pour éviter que la situation n'échappe à tout contrôle.

La situation en Cisjordanie reste instable. Nous redoutons une reprise de la violence à Jérusalem-Est et dans d'autres endroits de Cisjordanie en raison de la procédure juridique qui pourrait mener à des évictions dans les quartiers de Sheikh Jarrah et Silwan, à Jérusalem-Est. L'incitation et les propos incendiaires dont nous avons été témoins durant la récente escalade ne font qu'attiser et alimenter la violence.

Nous demandons instamment à toutes les parties d'apaiser la situation et de s'abstenir de tout acte de provocation, d'intimidation et d'incitation susceptible d'exacerber les tensions. Toute tentative de modifier unilatéralement le statu quo qui porterait atteinte aux efforts visant à promouvoir une solution négociée à deux États doit également être évitée.

L'attention de la communauté internationale ne doit pas être détournée de l'impératif immédiat qui consiste à fournir une aide humanitaire à la population civile palestinienne, en particulier à Gaza. Cette aide doit être acheminée vers les Palestiniens par des canaux vérifiés. Nous appelons au renforcement de la coopération entre les autorités israéliennes et palestiniennes en ce qui concerne l'acheminement de l'aide humanitaire, notamment les vivres et les médicaments, et le transport des patients à destination et en provenance de Gaza. Nous saluons le rôle que jouent les organismes des Nations Unies pour faciliter l'acheminement de cette aide, en particulier l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Le relèvement et la reconstruction de Gaza doivent également être des priorités. Nous reconnaissons que l'Autorité palestinienne joue un rôle central

dans la fourniture de l'aide internationale au peuple palestinien. Nous encourageons toutes les parties palestiniennes à collaborer avec l'Autorité palestinienne afin de garantir le bien-être de la population palestinienne. Nous prenons note du report de la réunion de réconciliation regroupant toutes les parties palestiniennes, qui avait été facilitée par l'Égypte, et nous espérons que les parties parviendront à surmonter l'impasse actuelle. Nous estimons que l'unité intra-palestinienne est essentielle pour parvenir à un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien.

Le processus de paix ne peut plus être mis en veilleuse. La persistance de l'impasse ne fait qu'exacerber le déficit de confiance entre les parties et accroît le risque d'une reprise du cycle de violence. Je souligne une fois de plus la nécessité d'une reprise immédiate du processus de paix au Moyen-Orient et de la tenue de négociations directes entre Israël et la Palestine. L'Inde appuie tous les efforts diplomatiques, notamment ceux du Quatuor, qui visent à renforcer la détermination collective de la communauté internationale à relancer ces négociations et à aider à rendre possible le processus de paix.

Je termine en réitérant l'attachement indéfectible de l'Inde à la création d'un État de Palestine indépendant, viable et démocratique. Il n'existe pas d'autre option que la solution des deux États pour garantir l'avènement d'une paix véritable et durable.

**M. Dang** (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial, Tor Wennesland, de son exposé fort utile.

Depuis l'annonce du cessez-le-feu le 21 mai, la situation à Gaza et dans ses alentours est restée relativement calme. Néanmoins, nous demeurons profondément préoccupés par la situation en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, où la violence continue de faire des victimes civiles. D'après les informations obtenues, au cours des derniers mois, au moins 39 Palestiniens ont été tués et plus de 8 000 d'autres ont été blessés, dont un grand nombre d'une balle dans le dos.

L'emploi excessif de la force et l'utilisation de balles réelles contre les civils sont déplorables. Si de tels incidents se poursuivent à un endroit, cela déclenchera tôt ou tard le prochain cycle de violence dans d'autres endroits. Le Viet Nam appelle donc les autorités israéliennes à faire preuve de la plus grande retenue.

Dans le même temps, nous sommes également troublés par les informations faisant état de l'utilisation de propos incendiaires, en particulier de slogans racistes contre les arabes. Ni l'antiarabisme ni l'antisémitisme

ne sont acceptables, car non seulement ils érodent la confiance, mais ils compromettent également toute chance de réconciliation. Toutes les considérations de sécurité portent à condamner et à éliminer les actes de haine et les actes racistes sous toutes leurs formes. Les autorités compétentes sont tenues d'empêcher de tels actes.

Nous restons profondément préoccupés par la poursuite des démolitions et des saisies de biens palestiniens, y compris des projets humanitaires financés par des fonds internationaux, et la possible éviction forcée de Palestiniens de leurs maisons à Sheikh Jarrah et Silwan. Nous engageons les autorités israéliennes à mettre fin à ces activités et à respecter leurs obligations en vertu du droit international humanitaire. L'expansion des colonies, les démolitions et les évictions forcées ne font qu'aggraver la méfiance, compromettre les perspectives de négociation et déclencher la violence.

Le Viet Nam demande que tout soit mis en oeuvre pour ramener les parties à la table des négociations en vue de parvenir à une solution à deux États qui englobe la création d'un État de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale, coexistant dans la paix avec l'État d'Israël, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues sur la base de celles d'avant 1967 et d'un règlement négocié, et conformément au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'ONU. Nous saluons également les efforts que déploient les parties concernées pour promouvoir le processus de paix au Moyen-Orient.

Enfin, nous sommes gravement préoccupés par la situation humanitaire catastrophique à Gaza à la suite des hostilités qui ont eu lieu en mai. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction le récent appel d'un montant de 164 millions de dollars lancé par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) aux fins de l'action humanitaire et du relèvement rapide. Nous appelons la communauté internationale à soutenir cet appel et les autres interventions d'urgence menées par l'UNRWA à Gaza et en Cisjordanie afin de retourner à une vie normale, notamment en remettant en état les infrastructures essentielles.

**M. Zhang Jun** (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais à mon tour remercier le Coordonnateur spécial, M. Wennesland, de son exposé.

Le 22 mai, le Président du Conseil de sécurité a publié une déclaration à la presse pour saluer l'annonce d'un cessez-le-feu à Gaza (SC/14527). Il est cependant préoccupant que moins d'un mois plus tard,

le Gouvernement israélien ait autorisé la parade de la Journée du drapeau dans la Ville sainte, une décision qui a provoqué une escalade des tensions, et procédé à de nouvelles frappes aériennes contre Gaza.

Ces actes ont jeté une ombre sur un cessez-le-feu déjà fragile. La Chine exhorte toutes les parties, en particulier Israël, à faire preuve de la plus grande retenue et à s'abstenir de toute provocation, de tout acte de violence prenant pour cible les civils ou de tout acte susceptible d'intensifier les frictions.

Israël doit défendre sérieusement et respecter l'importance historique et le statut actuel de la Ville sainte de Jérusalem, et il doit respecter et protéger sincèrement les droits religieux des musulmans.

Les activités de colonisation illégales menées par Israël dans les territoires occupés constituent un obstacle à la paix entre la Palestine et Israël et à la perspective de la solution des deux États. Au mépris total des objections de la communauté internationale, Israël poursuit ses plans de colonisation, notamment en autorisant la construction de plus de 540 nouveaux logements et en ordonnant la démolition des maisons de 50 familles palestiniennes.

Dans les quartiers de Sheikh Jarrah et Silwan, à Jérusalem-Est, les Palestiniens restent menacés d'éviction et vivent dans la crainte de perdre leurs logements et de devenir des déplacés. Les activités de colonisation entreprises sont pleinement contraires au droit international et représentent une violation grave du droit à l'autodétermination et de la souveraineté du peuple palestinien. De ce fait, elles sont un des facteurs déclencheurs du conflit palestino-israélien.

Nous demandons instamment à Israël de se conformer à la résolution 2334 (2016), de cesser immédiatement ses activités de colonisation dans les territoires occupés, de faire cesser les démolitions de maisons palestiniennes et l'éviction de Palestiniens, et de mettre un terme à la violence croissante mettant en cause des colons.

Les conflits du mois de mai ont fait de très nombreuses victimes civiles, dont 66 enfants à Gaza, et ont lourdement endommagé les infrastructures de Gaza, exacerbant par là-même la crise humanitaire dans les territoires occupés. Dans sa déclaration à la presse SC/14527, publiée en mai, le Conseil a appelé à une reconstruction et un relèvement rapides et durables à Gaza. La Chine a fourni à la Palestine 1 million de dollars à titre d'aide humanitaire d'urgence. Nous saluons les efforts déployés par l'ONU, la Banque mondiale et l'Égypte, ainsi que par d'autres pays de la région, à

l'appui de la reconstruction de Gaza. Nous exhortons Israël à ouvrir les points de passage pertinents à Gaza, à lever complètement son blocus contre Gaza et ce, dès que possible, et à faciliter l'accès de l'aide humanitaire et des matériaux de reconstruction au lieu d'ériger des obstacles et d'imposer des conditions préalables.

Les turbulences persistantes qui marquent la situation israélo-palestinienne ces dernières années sont principalement dues au fait que le processus de paix au Moyen-Orient a été détourné de la bonne trajectoire, que les résolutions de l'ONU ne sont pas appliquées et que le droit de la Palestine à un État indépendant a été violé à maintes reprises. La communauté internationale doit adopter une position objective et impartiale et déployer de vigoureux efforts pour relancer le processus de paix. Le Conseil de sécurité doit s'acquitter de son mandat de maintien de la paix internationale en encourageant les efforts visant à apaiser la situation, à rétablir la confiance et à trouver un règlement politique. Les pays dotés d'une influence notable dans la région doivent adopter une position objective et impartiale et s'abstenir de favoriser l'une ou l'autre des parties ou de recourir à deux poids, deux mesures.

La Chine appuie les efforts constants de l'ONU, en particulier du Coordonnateur spécial Wennesland, de la Ligue des États arabes, de l'Organisation de la coopération islamique et d'autres organisations régionales, de l'Égypte, du Qatar et d'autres pays pour promouvoir les pourparlers de paix et renforcer la coordination internationale aux fins d'encourager une coopération plus ample et plus efficace en faveur de la paix. En tant qu'amie sincère du peuple palestinien, la Chine continuera de soutenir fermement la juste cause du peuple palestinien pour l'exercice de ses droits nationaux et la création d'un État de Palestine indépendant et pleinement souverain, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

**M. Abarry** (Niger) : Je voudrais, tout d'abord, remercier M. Tor Wennesland, pour son exposé détaillé sur la situation qui prévaut au Moyen-Orient, avec son lot habituel de morts, de destructions et de violations de toutes sortes.

Ma délégation a suivi avec grand intérêt l'exposé du Coordonnateur spécial, ainsi qu'elle prend note des observations du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016). Cet exposé ne poussant guère à un quelconque optimisme, il ne nous reste qu'à répéter les mêmes vérités. Après plusieurs années de paralysie, en 2016, le Conseil de sécurité était parvenu à un

consensus historique qui a permis l'adoption de la résolution 2334 (2016). L'objectif visé à travers cette résolution était de préserver la solution à deux États comme base d'un règlement juste et durable du conflit israélo-palestinien, en exigeant d'Israël l'arrêt immédiat de toutes ses activités illégales de peuplement dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est. Cinq plus tard, il est regrettable de constater qu'Israël continue d'ignorer cette résolution, ainsi que de nombreuses autres qui l'ont précédée sur la même question.

Le Niger déplore l'absence de mesures effectives dans l'application de la résolution 2334 (2016) et reste préoccupé par les éléments inquiétants mis en évidence par le dernier rapport du Secrétaire général (S/2021/584). De ces éléments, l'on peut noter les violations des principes du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU, notamment la poursuite effrénée de l'expansion illégale des colonies de peuplement sur les terres palestiniennes, y compris en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Cette pratique d'expropriation et de colonisation des terres palestiniennes a franchi un nouveau cap avec les projets de déguerpissement des quartiers de Cheik Jarrah et de Silwan, qui malheureusement ont conduit au conflit meurtrier de 11 jours entre l'armée israélienne et le Hamas le mois dernier.

Ma délégation relève que l'intensification des activités de colonisation des territoires palestiniens occupés entrave les droits du peuple palestinien, y compris celui à l'autodétermination; elle érode les possibilités pour l'établissement d'un futur État palestinien souverain contigu, indépendant et viable; elle augmente également les risques de confrontation; et de ce fait le Conseil de Sécurité doit tout faire pour y mettre fin.

À ce stade de mon propos, je voudrais évoquer un autre élément tout aussi inquiétant, également souligné dans le rapport du Secrétaire général, et qui caractérise la politique menée par Israël dans les territoires palestiniens occupés : je veux parler de la poursuite des démolitions de structures palestiniennes, de la saisie des biens et des expulsions forcées de familles palestiniennes de leurs maisons, très souvent sur la base de règlements militaires. En seulement trois mois, pas moins de 72 structures palestiniennes ont été démolies ou saisies et près de 218 ménages à Jérusalem-Est, comprenant 970 personnes, dont 424 enfants, font l'objet d'une procédure d'expulsion devant les tribunaux israéliens. Le désespoir et la désolation de familles entières mises dans la rue ne peuvent qu'alimenter les risques de nouvelles confrontations.

Tout cela est fait en violation flagrante du droit international qui interdit à la Puissance occupante d'avoir de tels agissements. Nous appelons les responsables israéliens et palestiniens à œuvrer pour inverser la tendance qui a conduit aux actes déplorables du mois passé, et qui ne fera qu'approfondir les divisions et compromettre la possibilité d'une coexistence pacifique entre ces deux peuples.

C'est pourquoi, à la lumière des événements de mai dernier, nous appelons la communauté internationale, le Quatuor, les membres du Conseil, ainsi que les acteurs régionaux à continuer d'user de leur influence en vue de parvenir à l'arrêt de tous les actes et pratiques qui mettent en péril la paix et la coexistence pacifique entre Israéliens et Palestiniens. Il est aussi crucial d'œuvrer pour la reprise du processus de paix, en vue de la réalisation de la seule solution qui vaille à ce conflit, celle de deux États.

La situation à Gaza représente une autre source de préoccupation si justement abordée par le rapport du Secrétaire général. Comme nous le savons, bien avant le déclenchement des tensions de mai dernier, la bande de Gaza, véritable prison à ciel ouvert, crouissait sous le poids d'un blocus illégal qu'Israël maintient sur cette zone depuis 15 ans, avec près de la moitié de sa population au chômage, une densité de près de 5 500 habitants au kilomètre carré, un système de santé déliquescant et un taux de contamination à la maladie à coronavirus (COVID-19) très élevé. C'est à cette dure réalité que se sont ajoutées les conséquences des récents bombardements israéliens, avec la destruction totale ou partielle de plusieurs infrastructures civiles, y compris des maisons d'habitation, des centres de santé, des écoles et des maisons de presse, la présence d'une grande quantité de restes explosifs de guerre, y compris des bombes enfouies, et près de 8 500 personnes dépourvues d'abri. Ces nombreux défis exigent des réponses urgentes pour la reconstruction et le redressement de Gaza, ainsi que la protection et la survie de sa population.

À cet égard, nous appelons la communauté internationale à une plus grande générosité à l'endroit de la population de Gaza tant éprouvée. Il est essentiel que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient dispose des moyens lui permettant de poursuivre la fourniture de ses services vitaux aux milliers de familles palestiniennes dans le besoin, surtout après les bombardements israéliens en ces temps de pandémie. Il est tout aussi crucial qu'Israël, en tant que Puissance occupante,

s'acquitte entièrement des responsabilités que lui impose le droit international humanitaire, en veillant au bien-être et à la survie de la population sous son contrôle.

Je voudrais terminer mon propos en rappelant qu'il est plus que jamais temps que nous intensifions les efforts, ainsi que la pression nécessaire, pour redonner toute sa pertinence à la résolution 2334 (2016). Il est temps d'agir pour la création d'un État palestinien souverain, indépendant et viable, car le maintien du statu quo consacrera la perpétuation de la haine, de la violence et de la souffrance humaine dans cette merveilleuse région, berceau des trois religions monothéistes.

Le Niger salue les efforts inlassables de Tor Wennesland et réaffirme son plein engagement à soutenir l'ensemble des efforts de la communauté internationale en vue d'un règlement global et durable du conflit israélo-palestinien.

**M. Kimani** (Kenya) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial, M. Wennesland, qui s'emploie sans relâche à promouvoir le processus de paix, en collaboration avec ses homologues du Quatuor pour le Moyen-Orient, les principaux partenaires régionaux et les dirigeants israéliens et palestiniens.

Le rapport actuel du Secrétaire général (S/2021/584) nous rappelle une fois de plus la fragilité de l'accord de cessez-le-feu conclu le 20 mai dernier entre Israël et le Hamas. Au vu des événements de ces dernières semaines, il est très préoccupant que Jérusalem devienne le centre d'affrontements, les différentes parties tentant d'exploiter le statut sensible de Jérusalem pour atteindre des objectifs violents.

Tout en félicitant le nouveau Gouvernement israélien, nous l'exhortons d'ores et déjà à remédier à la possibilité que certaines familles palestiniennes soient expulsées de leurs logements dans les quartiers de Cheik Jarrah et de Silwan, à Jérusalem-Est. Nous appelons toutes les parties à s'abstenir de toute déclaration incendiaire et de tout acte de provocation et d'incitation à la violence, notamment les émeutes violentes, les manifestations et l'exploitation de la colère populaire par des groupes extrémistes. De tels actes contribuent à fragiliser davantage la paix à Jérusalem et dans la région.

Le rapport du Secrétaire général fournit des chiffres alarmants de morts, de blessés et de déplacés. Je réaffirme que le Kenya condamne tous les actes de violence et les autres violations de la résolution 2334 (2016), par toutes les parties, y compris les actes de terrorisme et tous les actes de provocation, d'incitation

à la violence et d'expulsion, ainsi que toute forme de châtement collectif dans la destruction et la démolition d'infrastructures civiles.

Nous condamnons fermement les récents lancements d'engins incendiaires depuis Gaza par le Hamas, le Jihad islamique palestinien et d'autres groupes militants. Aucune cause ne peut justifier que des civils soient délibérément pris pour cible. Ces actes terroristes doivent cesser.

Comme le Kenya l'a déjà déclaré, l'aspect pratique et l'application intégrale de la résolution 2334 (2016) devront aborder les questions des colonies de peuplement, de la continuité géographique et de la viabilité de la solution des deux États. La création par Israël de colonies de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, en violation du droit international, reste un obstacle majeur à la réalisation de la vision de la solution des deux États, en vertu de laquelle deux États, Israël et la Palestine, vivent côte à côte dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, sur la base des frontières de 1967.

La mise en œuvre de la résolution 2334 (2016) devra également remédier aux répercussions socioéconomiques immédiates des actes commis en violation d'un quelconque aspect de la résolution, notamment ceux qui continuent d'ancrer l'isolement économique de certains pans de la région par rapport aux économies du reste de la région et du monde.

Tous ces éléments ont des incidences sur la paix, la sécurité et la stabilité de la région du Moyen-Orient dans son ensemble.

Le Kenya se félicite des efforts actuellement déployés en vue de l'élaboration d'un train de mesures intégré à l'appui du relèvement humanitaire à Gaza. Par ailleurs, le renforcement du rôle et du financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient contribuera dans une large mesure à relever un ensemble plus large de défis socioéconomiques dans le territoire palestinien occupé. Nous encourageons tous les efforts visant à faire en sorte que le relèvement et la reconstruction ne soient pas exploités par les groupes terroristes, qui utilisent des boucliers humains pour lancer leurs attaques ou cacher leurs armes.

Nous nous félicitons des efforts visant à garantir l'équité dans l'accès aux vaccins et aux soins médicaux, condition préalable à un relèvement socioéconomique

équitable, et nous demandons instamment que ces efforts se poursuivent.

Je conclus mon intervention en réaffirmant que les gains récemment obtenus à la suite des 11 jours d'hostilités en mai dernier doivent être préservés pour renforcer les principes sous-jacents de la résolution 2334 (2016), à savoir parvenir à stabiliser la situation, à inverser les tendances négatives sur le terrain et à créer les conditions qui permettraient d'assurer le succès des négociations directes sur le statut final. Nous avons été témoins d'efforts et d'une dynamique de médiation régionale qui ont eu des effets positifs immédiats, et nous pensons que s'ils sont renforcés par une adhésion au principe privilégiant la construction de passerelles dans de multiples enceintes, ils contribueront à la mise en œuvre intégrale de la résolution 2334 (2016).

**M<sup>me</sup> Byrne Nason** (Irlande) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé, qui, avec le rapport du Secrétaire général (S/2021/584), a dressé un sombre tableau de la situation en Israël et dans le territoire palestinien occupé.

Les activités de colonisation illégales consolident encore l'occupation israélienne illégale, portant atteinte au droit du peuple palestinien à l'autodétermination, empiétant sur les terres et les ressources naturelles palestiniennes, entravant la libre circulation et accroissant les risques d'affrontements violents. Elles compromettent également les perspectives de parvenir à une solution prévoyant deux États.

L'Irlande condamne les violences commises par des colons israéliens contre des Palestiniens, notamment les dégâts causés aux biens et aux terres agricoles, et rappelle qu'Israël a l'obligation d'assurer la sécurité de la population palestinienne et d'enquêter sur ces attaques.

Par ailleurs, l'Irlande condamne fermement les tirs de roquettes et autres attaques lancés par le Hamas et d'autres organisations depuis la bande de Gaza vers Israël. L'Irlande demande au Hamas de communiquer des informations complètes sur le sort de deux civils israéliens et des dépouilles de deux soldats israéliens, comme l'exige le droit international humanitaire.

Nous comprenons les préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité, mais nous rappelons que la légitime défense doit être exercée de manière proportionnée et conformément au droit international humanitaire.

À la suite du récent conflit, l'Irlande appelle Israël à collaborer avec d'autres pays pour garantir la fourniture sans entrave de l'aide humanitaire à la population de Gaza. À défaut, la situation humanitaire continuera de se détériorer et les besoins de la population de Gaza continueront de croître. Par ailleurs, Israël doit faciliter l'action humanitaire et la reconstruction ainsi que la circulation du personnel essentiel, y compris des ressortissants palestiniens.

L'Irlande souscrit à l'appel du Secrétaire général en faveur de l'élaboration d'un train de mesures intégré et solide à l'appui d'une reconstruction et d'un relèvement rapides et durables afin de soutenir le peuple palestinien et de l'aider à renforcer ses institutions.

Nous réitérons notre appui sans faille à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ainsi qu'à d'autres organismes des Nations Unies et nous félicitons leur personnel pour leurs efforts inlassables. Les autorités *de facto* à Gaza doivent leur permettre de mener cette action, notamment pour le bien-être de la population civile. Nous devons toutefois reconnaître, comme l'a fait M. Wennesland, que l'aide humanitaire ou économique seule ne permettra pas de relever les défis à Gaza ni dans l'ensemble du territoire palestinien occupé, et que seuls des progrès vers une solution politique durable pourront nous permettre d'y parvenir.

L'Irlande salue la formation du nouveau Gouvernement israélien et se réjouit à la perspective de collaborer de manière constructive avec lui. Nous exhortons Israël à prendre des mesures pour s'attaquer aux causes profondes du conflit en mettant fin à l'expansion des colonies de peuplement illégales, aux démolitions et à la menace d'expulsions et en autorisant les constructions légales des Palestiniens. Comme l'indique clairement la résolution 2334 (2016), ces mesures sont essentielles pour préserver la solution des deux États et inverser les tendances négatives qui mettent en péril la vision d'un État de Palestine viable et d'un seul tenant, sur la base des frontières de 1967, aux côtés d'un État d'Israël sûr, avec Jérusalem comme capitale des deux États.

**Mme King** (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Je remercie également le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé.

Aujourd'hui, nous sommes appelés à réfléchir ensemble sur la crise actuelle dans le territoire palestinien occupé. Depuis plus de 54 ans, le conflit israélo-palestinien accable le Moyen-Orient. Pour que

la situation soit mutuellement acceptable et de nature à conduire à un avenir souhaitable pour les Palestiniens comme pour les Israéliens, la violence doit cesser et il faut parvenir à un accord politique négocié, conforme à la solution des deux États et mettant fin à l'occupation israélienne du territoire palestinien. Le Coordonnateur spécial Wennesland vient d'ailleurs de souligner à nouveau l'importance cruciale de ce dernier. Selon nous, c'est la seule façon d'instaurer une paix durable au Moyen-Orient.

Saint-Vincent-et-les Grenadines est profondément préoccupée par la dégradation progressive de la situation sur le terrain, qui nous éloigne de plus en plus de la solution des deux États. Nous condamnons fermement les frappes aériennes israéliennes menées à Gaza le 15 juin dernier en violation du cessez-le-feu annoncé le 21 mai. Nous appelons toutes les parties à s'abstenir de toute violence et de tout acte susceptible d'entraver la reprise d'un dialogue constructif entre elles.

Ma délégation rejette le statu quo de la poursuite de l'occupation israélienne et du déplacement de Palestiniens en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, ainsi que le blocus de Gaza qui a conduit aux récentes hostilités. Nous demeurons préoccupés par la possibilité que plusieurs familles palestiniennes soient expulsées de leurs logements dans le quartier de Cheikh Jarrah, à Jérusalem-Est occupée. Nous appelons de nouveau Israël à adhérer au droit international et à se conformer aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2334 (2016), et à mettre fin aux activités de peuplement, aux démolitions de biens et aux expulsions en territoire palestinien, qui ne cessent de s'intensifier.

Le Conseil de sécurité doit s'acquitter de ses obligations et responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité. Nous devons envoyer un message fort, clair et sans équivoque au Gouvernement israélien pour lui faire savoir que les politiques consistant à faire usage de la violence contre les civils, à attiser les sentiments religieux et à recourir à de faux-fuyants politiques n'aboutiront à aucun résultat positif.

À Gaza, la reconstruction exige plusieurs mesures urgentes, notamment un Gouvernement palestinien unifié et la levée du blocus israélien qui dure depuis 15 ans. Nous saluons le rôle de l'ONU et de ses partenaires dans l'exécution des interventions économiques et humanitaires essentielles. Cependant, il faut faire davantage pour reconstruire en mieux, améliorer la résilience et parvenir à rétablir les moyens de subsistance des

Palestiniens. En cette heure cruciale pour les Palestiniens de Gaza, il est impératif que la communauté internationale augmente le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et appuie l'appel éclair demandant 95 millions de dollars pour répondre aux besoins de 1,1 million de Palestiniens dans les domaines de la protection, de la santé, de l'eau et de l'assainissement, de l'éducation et de la sécurité alimentaire.

Pour terminer, je tiens à dire que nous restons déterminés à collaborer avec les parties et les membres du Conseil de sécurité pour mettre fin à l'occupation en créant un État de Palestine prospère, vivant côte à côte dans la paix avec Israël, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, et en instaurant une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, à la Feuille de route du Quatuor et à l'Initiative de paix arabe.

**M. Repkin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Coordonnateur spécial, Tor Wennesland, de son exposé.

Dans le contexte des informations fournies par le Coordonnateur spécial sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016), nous nous déclarons préoccupés par la poursuite des activités de peuplement illégales, qui constituent l'un des principaux obstacles à la réalisation d'une solution prévoyant deux États. Nous sommes gravement préoccupés par le fait que l'accélération récente du rythme de délivrance des permis de construire pour de nouveaux logements, ainsi que la saisie de biens palestiniens, ont conduit à l'escalade.

Le mois dernier, les Palestiniens, en particulier ceux qui vivent dans la bande de Gaza, ainsi que des personnes vivant en Israël, ont été témoins des conséquences horribles d'un affrontement armé. Quelque 259 Palestiniens, dont 66 enfants, sont morts. Malheureusement, selon les informations que nous avons reçues, les tensions à Jérusalem-Est, en particulier dans le quartier de Cheikh Jarrah et autour de l'enceinte de la mosquée Al-Aqsa, n'ont pas baissé en intensité. Dans ces zones et dans des zones de Cisjordanie, des affrontements entre Palestiniens et Israéliens se produisent, et la situation pourrait échapper à tout contrôle d'un moment à l'autre.

À cet égard, nous appelons les deux parties à faire preuve de retenue, et nous demandons au nouveau Gouvernement israélien de rejeter les mesures

unilatérales qui créent des réalités irréversibles sur le terrain. Nous pensons qu'il importe, par la médiation des partenaires régionaux, en premier lieu nos amis égyptiens, de consolider le cessez-le-feu encore fragile. Nous appelons particulièrement l'attention sur la nécessité de préserver le statu quo des Lieux saints à Jérusalem, et qu'un rôle particulier soit joué par la monarchie jordanienne. Le défi le plus urgent reste de fournir une aide humanitaire à la population de Gaza et de restaurer les infrastructures détruites. À cet égard, nous nous félicitons vivement de l'action menée par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, dont le financement doit être stable et prévisible.

Dans l'intérêt de la stabilisation à long terme, qui ne sera possible que grâce à un règlement juste de la question palestinienne sur une base juridique internationale, notamment les résolutions de l'ONU, nous avons l'intention de poursuivre les efforts visant à lancer un dialogue direct entre Palestiniens et Israéliens. Nous appelons nos collègues du Quatuor à envisager nos initiatives bien connues, notamment une réunion dans un format élargi avec la participation d'États de la région.

**M. de la Fuente Ramírez** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé.

Nous saluons la formation du nouveau Gouvernement israélien, qui, nous l'espérons, continuera de coopérer avec l'Autorité palestinienne, en particulier en matière de sécurité, de collecte des impôts et de santé publique. Nous nous félicitons également du fait que 30 % des membres du Gouvernement sont des femmes, et nous espérons que la participation pleine, véritable et sur un pied d'égalité des femmes et des minorités continuera de croître.

D'autre part, nous saluons les efforts déployés en faveur de la réconciliation interpalestinienne, et, en même temps, nous exhortons l'Autorité palestinienne à organiser de nouvelles élections. La tenue d'élections régulières, transparentes et inclusives est un fondement essentiel de l'édification d'un État démocratique.

Malgré le cessez-le-feu de mai dernier, nous constatons avec inquiétude la stabilité fragile de la région. La semaine dernière encore, il y a eu des tirs de roquettes depuis Gaza, et la violence persiste à Jérusalem-Est. Nous condamnons ces attaques contre Israël et déplorons l'usage disproportionné de la force par l'armée et les forces de l'ordre israéliennes. Nous exhortons

les parties à s'abstenir de tout acte de provocation et de toute attaque contre la population et les infrastructures civiles, et à faire preuve de la plus grande retenue.

Il est impératif de rompre le cycle sans fin de violence et de reconstruction qui a prévalu dans la bande de Gaza ces dernières années. Nous nous félicitons des récentes rencontres entre des responsables israéliens et égyptiens, ainsi que des efforts déployés par le Coordonnateur spécial. Nous espérons que ces rapprochements contribueront à promouvoir un cessez-le-feu véritable, durable et viable. La prospérité du peuple palestinien est un élément qui contribue à la sécurité et à la stabilité non seulement de la Palestine et d'Israël, mais de l'ensemble du Moyen-Orient.

Les restrictions à la liberté de circulation par voie terrestre et maritime sont l'une des principales causes de la grave crise humanitaire qui sévit dans la bande de Gaza.

La croissance démographique a accru la demande de biens et de services, tandis que les restrictions ont de graves répercussions sur l'activité économique. Les territoires palestiniens entretiennent des liens commerciaux, culturels et familiaux étroits, ce qui rend essentielle la circulation des personnes et des biens. C'est pourquoi nous pensons qu'il est impératif de lever définitivement le blocus de Gaza, de garantir un accès sans restriction aux opérations humanitaires et de renforcer notre appui à l'action menée par de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. En ce qui concerne la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016), parallèlement à la situation à Gaza, la construction de colonies de peuplement et leur expansion se poursuivent, tout comme les affrontements dans les territoires occupés.

Jérusalem doit être un exemple de tolérance et de coexistence, une ville où les habitants peuvent vivre en harmonie. Conformément aux résolutions du Conseil et de l'Assemblée générale, nous condamnons toute action visant à modifier la composition démographique, le caractère et le statut de la ville de Jérusalem. La construction et l'expansion de colonies de peuplement, la confiscation et la démolition de biens et le déplacement de la population palestinienne qui en résulte sont des violations du droit international humanitaire, qui constituent un obstacle au processus de paix. Nous appelons la population civile à s'abstenir de toute attaque et de toute provocation, et exhortons le Gouvernement israélien à suspendre définitivement les expulsions de familles palestiniennes résidant à Jérusalem-Est.

Je voudrais enfin réaffirmer qu'il est urgent, pour le processus de paix et la viabilité de l'État de Palestine, de s'attaquer aux causes profondes du conflit, ainsi qu'aux violations du droit international, telles que l'expansion des colonies de peuplement. Nous souscrivons pleinement à l'appel du Secrétaire général à promouvoir la solution des deux États, sur la base du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU. Nous espérons que le Quatuor pour le Moyen-Orient et d'autres initiatives porteront leurs fruits le plus rapidement possible. Les Palestiniens et les Israéliens méritent une meilleure perspective de paix.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste.

Je vais maintenant lever la séance afin que le Conseil puisse poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations à huis clos.

*La séance est levée à 11 h 10.*